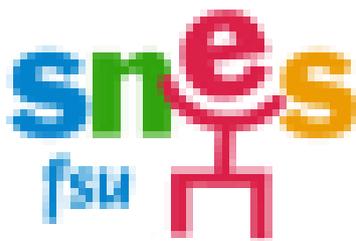


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6027>



CTSD du 18 juin : PIAL >> tout ira bien Madame la Marquise !

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Comité Social Administratif Spécial Départemental (CSAsD) -



Publication date: jeudi 18 juin 2020

CTSD

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La prochaine rentrée sera bien différente pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap puisque les AESH seront toutes et tous regroupé·e·s dans des PIALs (Pôle d'Inclusion d'Accompagnement Localisé) avec pour principale conséquence la possibilité de déplacer le lieu d'exercice d'un AESH durant l'année scolaire. Le CTSD qui s'est déroulé ce jour fut l'occasion pour la FSU 58 d'alerter sur la dégradation annoncée des conditions de travail de la communauté éducative et des jeunes accompagné·e·s.

La prochaine rentrée sera bien différente pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap puisque les AESH seront toutes et tous regroupé·e·s dans des PIALs (Pôle d'Inclusion d'Accompagnement Localisé). Le CTSD qui s'est déroulé ce jour fut l'occasion pour la FSU 58 d'alerter sur la dégradation annoncée des conditions de travail de la communauté éducative et des jeunes accompagné·e·s.

Une fois n'est pas coutume, les représentants de la FSU 58 ont été la seule organisation syndicale à occuper la totalité de leurs sièges ce qui a permis de voter contre le projet majoritairement devant l'abstention des deux autres syndicats.

En bref, un PIAL est un regroupement de plusieurs établissements pour mutualiser l'intervention des AESH sur un secteur, et favoriser leurs remplacements. Quand on y regarde de plus près, il est évident que cela va faire émerger un système complexe dont la DASEN a reconnu qu'il ne sera "pas parfait à 100%" au moins au début. En attendant la publication de la carte montrant les différents PIALs du département, voici la liste du regroupement par établissement. En gras figure l'établissement dont le chef sera le « pilote de PIAL ».

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

L'administration a bien tenté de nous faire miroiter les bienfaits et intérêts des PIALs mais c'était sans compter sur les arguments de la FSU, riches des échanges et connaissances du terrain grâce aux nombreux contacts établis avec nos AESH et les écoles depuis fort longtemps.

Quand l'administration met en avant la souplesse, la proximité et la réactivité des futurs PIALS, nous y voyons de la précarité avant tout :

Précarités financières :

Aucun frais de déplacement n'est prévu en dessous de 20 km aller du domicile des AESH. Alors que la DSDEN se satisfait de faire le maximum pour respecter cette distance, nous intervenons plusieurs fois pour demander un défraiement dès le premier km parcouru. Il est inconcevable de devoir payer pour travailler de surcroît pour un salaire inférieur à 800 Euros mensuel. La Directrice Académique se veut très rassurante en terme de kilomètres à effectuer car, selon elle, les situations seront regardées de près.

La FSU prend note et sera attentive dès la rentrée prochaine pour que nos AESH n'effectuent pas de trajets coûteux et fatigants. Ne pas hésiter à nous faire remonter des situations difficiles.

Le SNUipp FSU 58 demande qu'à l'avenir, s'il y avait visioconférence, elle se déroulerait sur le temps de travail avec mise à disposition du matériel de l'établissement. En effet, une visio un mercredi matin avec son propre matériel, quand on en a un, pour 750 Euros par mois, on appelle ça du travail gratuit...

Précarités professionnelles :

– Alors que l'administration pense que la mise en place des PIALs créera pour les AESH un sentiment d'appartenance plus fort à la communauté éducative, avec des secteurs très vastes, la FSU pense, au contraire, que cela les éloignera géographiquement et donc pédagogiquement des enseignant.es avec qui ils et elles travaillent et échangent quotidiennement.

– D'autre part, quand un-e AESH sera missioné-e pour effectuer un remplacement dans le 1er ou le 2nd degré dans le PIAL dont il dépend, il ne pourra pas le refuser. Il faudra s'adapter rapidement à un nouvel établissement, de nouveaux collègues, un nouvel élève et des nouveaux parents ! De plus, quand on déshabille Pierre pour habiller Paul, le sentiment d'une mission inachevée crée un malaise professionnel.

Nous sommes intervenus pour mettre en garde contre la mutualisation à outrance. La DASEN tente de rassurer en excluant les « classes ghettos » et dit ne pas être au courant de la demande faite aux directeurs et directrices d'organiser la répartition des élèves en regroupant dans la même classe les enfants d'un même niveau porteurs de handicap pour mutualiser les AESH. De la même façon, un-e AESH n'est pas destiné-e à accompagner un trop grand nombre de jeunes différents mais nous n'avons pas obtenu un chiffre maximum à ne pas dépasser. Nous saurons le rappeler à la DSDEN si ces paroles rassurantes ne se transforment pas en réalité.

La FSU a demandé d'établir un écrit pour faire respecter un délai d'une quinzaine de jours nécessaire à un changement d'affectation. La DSDEN n'est pas contre le principe. Cependant, elle rappelle qu'il pourra y avoir à la marge des situations d'urgence. Il a fallu expliquer lors de ce CTSD le mépris ressenti par les AESH lorsqu'ils-elles ont reçu une lettre recommandée à laquelle il fallait vite répondre sous peine de perdre son emploi. S'ajoute à cela le manque de considération de ces personnels ne recevant qu'une information partielle sur le bouleversement de leur métier à la rentrée prochaine.

En effet, la FSU a expliqué qu'il aurait fallu que tous les AESH aient connaissance de l'ensemble des PIALs et des établissements qu'ils renferment. Cela aurait évité des affectations dans un PIAL éloigné de leur domicile. Grâce à notre intervention, nous avons obtenu que les AESH dans cette situation puissent écrire à la DSDEN pour demander à changer de PIAL (envoyer une copie de votre requête au snes-nievre@dijon.snes.edu). Ce genre de problème augure déjà des dysfonctionnements futurs en dépit de l'optimisme de l'administration.

Précarités statutaires :

Il n'est pas prévu d'inclure les AESH dans la coordination du PIAL, alors que leur expertise plus proche du terrain aurait été parfaitement légitime. Le 9 juin dernier, lors du Comité de suivi des AESH au ministère, ces personnels ont subi une nouvelle fois le mépris du ministère qui ne veut pas mettre la main à la poche malgré l'urgence.

Ce CTSD a été l'occasion pour le SNUipp 58 de réclamer un vrai statut de la fonction publique pour nos AESH et un corps pour les AESH. Il est indispensable de reconnaître un vrai métier avec ses garanties et ses droits.

La FSU a ainsi fait part de sa crainte de voir le recrutement de personnels AESH très compromis devant toutes ces difficultés.

2nd degré : Le SNES-FSU a demandé des précisions sur l'évolution prévue des compléments de service ainsi que celle des DHG des collèges dans notre département à ce stade de l'année. L'administration est restée très floue sur ces deux points en refusant de donner des chiffres précis sur des établissements donnés. Il n'y aurait pas

d'évolution pour les compléments de service (le résultat du mouvement étant inachevé). Pour la FSU seule une information partagée notamment avec les collègues informés peut permettre d'améliorer au mieux les compléments.

Quatre ou cinq collèges seulement se verraient attribuer des moyens supplémentaires **sans ouvertures de classes supplémentaire** la DASEN étant encore en pourparler avec les chefs d'établissements concernés. Quelques établissements permettraient quelques moyens horaires. Elle s'est félicitée de ne pas s'être trompée sur ses estimations avec seulement une différence globale de 26 élèves. La FSU a des remontées de terrains bien différentes.

La FSU a clairement protesté contre cette rétention d'information qui va à l'encontre de la transparence attendue. La DASEN a rappelé les 7 critères pour les dérogations. Nous craignons fortement qu'une augmentation du nombre de dérogations ne servent à éviter la nécessité d'attribuer des moyens dans les collèges nivernais...